	RÈGLE	PAGE
QUESTION: (suite)		10
remise d'une question	46c)	12 12
renvoi d'une question à un comité	460)	12
Préalable—	5m)	3
définition	5m)	12
motion n'exigeant pas de préavis	36(3)	10
procédure	00(0)	
QUESTION DE PRIVILÈGE:		
Motion réclamant action du Sénat, sans préavis et, jusqu'à	00 (01)	0.19
décision prise, a préséance sur autres travaux	33, 46k)	9; 13
Plaintes contre organes publics de diffusion	34	9
QUESTION PRÉALABLE:		
(Voir: Motions)		
QUESTIONS ORALES:		
Aucun avis n'est requis	20	6 9
Débat interdit, brèves explications	32	9
QUORUM:		
Au Sénat:		
absence de	8	4
quinze sénateurs, y compris le Président	8	4
En comité: comités permanents	67(1)	18
comités spéciaux	70	21
nécessaire lorsqu'un comité est appelé à se prononcer sur une		
question, une résolution ou à rendre une décision	70A	21
réunions sans		21
RAPPELS AU RÈGLEMENT:		
Le Président doit trancher les	. 15	5
Te Frestein dot stationer		
RÈGLEMENT:		
Abrogation des règles antérieures	. 4	2
Avis de motions—		
deux jours-établissement d'une nouvelle règle	. 44(1)a)	11
un jour—suspension complète ou partielle d'une règle	. 45(1)a)	12
révocation ou modification d'une règle existante		11
sans préavis—règle suspendue ou en partie		2 3
Définition		3 4
Entrée en vigueur.		4
Ne restreint aucunement les pouvoirs, privilèges et immunité du Sénat		2
Procédure dans cas non prévus		2
1 loccuire dans cas non pre-ds		